

Compte-rendu du CSAL n°3/2024 du 22/01/2024

Suite au vote contre à l'unanimité des Organisations syndicales lors des CSAL 1 et 2/2024 du 9 janvier 2024 sur le volet emplois et sur le projet de règlement intérieur du CSAL, nous étions reconvoqués ce jour.

Dans notre liminaire que vous pouvez lire ci-après, nous avons demandé à intervertir les 2 sujets afin de ne pas assister au point à l'ordre du jour portant sur les suppressions d'emplois, ce que le Président a accepté.

Projet de règlement intérieur du CSAL (pour avis)

Le projet de règlement intérieur (RI) a été présenté au CSAL-FS le 12 décembre 2023 : FO et SOLIDAIRES 70 ont proposé ensemble des modifications au RI type, qui ont ensuite été publiées sur ULYSSE 70.

Lors du CSAL du 9 janvier 2024, le Président a suivi la consigne de la DG en refusant la totalité des propositions que nous avons rédigées en Intersyndicale.

Lors de la seconde convocation, le RI a été proposé pour avis aux Représentants du Personnel qui ont voté à nouveau CONTRE à l'unanimité.

Suite à ce vote, les OS ont désormais la possibilité de présenter une délibération qui doit être votée à l'unanimité et oblige l'Administration à la publier sur Ulysse local et à apporter une réponse écrite dans un délai de deux mois.

Nous avons évoqué ce sujet avec FO avant le CSAL du 9 janvier dernier. Nous leur avons envoyé une délibération préparée sur le modèle proposé par l'Intersyndicale nationale (dont SOLIDAIRES et FO), en leur demandant s'ils souhaitaient nous suivre dans cette démarche revendicative. Nous n'avons reçu aucune réponse à notre mail, FO nous a seulement informé avant l'Instance de leur intention de s'abstenir.

Lors du débat, nous avons maintenu notre position de refus du RI proposé par l'Administration, rejetant les propositions des OS.

Vote sur le projet du RI de l'Administration → vote CONTRE à l'unanimité

Suite à ce vote contre, nous avons lu et remis notre délibération au Président (voir ci-après).

**Vote sur la délibération de SOLIDAIRES → vote POUR : 2 SOLIDAIRES
ABSTENTION : 5 FO**

Bien que cette délibération reprenait les principales modifications proposées en Intersyndicale locale, FO a choisi de ne pas voter POUR !! En conséquence, la Direction n'est tenue de la publier sur Ulysse 70, ni d'y apporter une réponse écrite.

Nous ne comprenons pas la décision de FO 70 de commencer un travail en Intersyndicale, et de ne pas aller jusqu'au bout alors que nous sommes totalement du même avis sur le sujet !

L'intérêt des Agents ne passe-t-il pas en premier...?

Volet emplois (pour avis)

En choisissant de boycotter à nouveau ce sujet de l'ordre du jour, nous réaffirmons notre volonté de ne pas cogérer la pénurie d'emplois avec la Direction. C'est pourquoi nous avons quitté l'Instance avant ce point.

*Les Élués de SOLIDAIRES Finances Publiques,
Corinne Mulenet, Lucie Druet, Béatrice Boulanger*